



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
SAMEDI 28 AOUT 2021
SALLE LE GENTIEG A JANZE

🚩 Ouverture Assemblée Générale par le Président du District

Ouverture de l'Assemblée Générale à 9h15 par Monsieur LE YONDRE.

Mesdames, Messieurs, Bonjour et Bienvenue à tous,

Je suis ravi de vous voir aussi nombreux aujourd'hui après ces deux années compliquées.

Monsieur LE YONDRE remercie Monsieur PARIS, Maire de JANZE, pour le prêt de la salle ainsi que M. BERTRU, Président de l'US JANZE et les bénévoles pour leur présence et l'organisation de cette Assemblée et laisse la parole à Monsieur PARIS.

🚩 Intervention Monsieur PARIS – Maire de JANZE

Monsieur PARIS remercie les clubs d'avoir fait l'effort de venir au sud de Rennes. JANZE est une ville dynamique de 8500 habitants et est ravie d'accueillir cette Assemblée Générale.

La ville se développe depuis le 19^{ème} siècle et compte aujourd'hui un bassin de vie de 20 000 habitants. Plus de 2600 emplois sont présents sur la commune qui fait partie du PAYS DE LA ROCHE AUX FEES. Le milieu associatif est essentiel dans cette commune qui compte 85 associations pour 4800 adhérents.

La collectivité soutien ses associations en mettant à disposition des moyens et notamment des équipements. Monsieur le Maire, remercie et félicite l'ensemble des bénévoles indispensables la vie associative.

Le complexe sportif compte trois terrains de foot dont un terrain synthétique. La collectivité a bien entendu des craintes suite à la COVID 19 mais celle-ci assure qu'elle sera présente pour accompagner les associations. Pour Monsieur PARIS, il faut remobiliser les bénévoles qui ont connu 18 mois compliqués.

Monsieur le MAIRE termine son intervention en souhaitant une bonne Assemblée Générale à toutes et tous.

Monsieur LE YONDRE indique que le quorum est rempli et que l'assemblée peut régulièrement délibérer.

INSCRITS		Calcul Quorum	Minima
Nombre Clubs inscrits	242	1/3 des clubs inscrits	81
Voix des inscrits	547	1/3 des voix des inscrits	182
PRESENTS OU REPRESENTES		TAUX PRESENTS	
Nombre Clubs présents	179	% clubs présents	74%
Total voix des présents	458	% voix présents	84%

🚩 Intervention Monsieur LE YONDRE – Président du District 35

Monsieur LE YONDRE remercie de leur présence :

- Monsieur HILLION – Président de la Ligue de Bretagne qui est présent à toutes nos assemblées générales.
- Monsieur CHENUT – Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine qui est un fidèle de nos assemblées et qui nous rejoindra en cours de celle-ci.

Monsieur LE YONDRE indique que Monsieur MORAZIN, Vice-Président en Charge des Sports au Département est excusé ce jour pris par des engagements antérieurs.

L'Assemblée Générale est ouverte et commence par une minute de silence pour toutes les personnes disparues cette année suite à la COVID 19 ou pour d'autres raisons.

Le Président souhaite que cette assemblée soit constructive et participative.

Un sujet vous inquiète particulièrement, l'application du PASS SANITAIRE, Nous reviendrons longuement sur ce point en vous donnant toutes les explications pour bien démarrer la saison.

Habituellement celle-ci se déroule en juin avec le bilan de la saison passée cette année le bilan sera rapide puisque l'activité a été réduite avec l'arrêt de la saison dès fin octobre.

Le bilan financier est bien sûr également impacté par la situation actuelle. Mais nous en reparlerons un peu plus longuement au cours de cette AG.

Je souhaite aussi que nous conservions un temps d'échange pour étudier ensemble comment nous pouvons relancer nos activités.

Nous allons tout d'abord revenir sur cette saison blanche avec un arrêt des compétitions dès octobre 2020.

Beaucoup de contraintes suite au COVID et notamment des rassemblements de fin de saison qui n'ont pu avoir lieu et cela représente une perte financière importante pour les clubs.

Cependant, vous avez réussi à maintenir un lien avec vos adhérents et je vous en félicite.

Il faut désormais se projeter sur la nouvelle saison puisque nous avons remarqué une perte de licenciés, un désengagement des bénévoles et des difficultés financières pour les clubs avec le remboursement de l'adhésion des adhérents.

Je vous rappelle le protocole sanitaire est une règle gouvernementale et que la FFF ne fait qu'appliquer un décret. Il faut être objectif et responsable, la vaccination doit être une priorité puisqu'aujourd'hui, 90% des personnes qui ont le covid ne sont pas vaccinés. Nous savons que l'application du protocole est contraignante mais cela reste une condition essentielle pour reprendre le football car nous avons trop souffert de ces deux années d'interruption.

Nous vous avons accompagné notamment pour le montage des dossiers FAFA, les dossiers ANS mais aussi cette année de nombreuses demandes aides à l'emploi. Le district a aussi pu vous aider pour la création du compte asso, outil devenu aujourd'hui incontournable pour les demandes de subventions et notamment vos demandes de coupons pass sport dont nous reparlerons un peu plus tard.

Nous remarquons avant ce début de saison, de nombreux arrêts d'équipe et ce même en D1 ce que nous n'avions jamais connu et également de nombreuses demandes pour descendre de division. De plus, certains clubs n'ont pas encore confirmé leurs inscriptions en D4.

Le début des compétitions est cette saison retardée afin de laisser du temps aux clubs pour s'organiser, les brassages seront également plus longs pour les jeunes afin de pouvoir replacer les équipes dans leur niveau réel de pratique car ces deux saisons passées ont totalement désorganisé nos compétitions.

En dehors de ces contraintes sportives, le sujet le plus grave est sans doute la perte de bénévoles.

Avec la crise sanitaire, une vie différente et de nouvelles habitudes sont arrivées, surtout ne manquez pas de remercier vos dirigeants, vos bénévoles en nous proposant des personnes à valoriser nous mettons avec la LFA, différentes actions dans ce sens 'Week end à Clairefontaine, Journée nationale des bénévoles, remises de médailles.

Le District a aussi décidé de mettre en place plusieurs visites de Clairefontaine afin de féliciter et remercier les dirigeants les plus méritants que vous nous proposerez.

Une réflexion est aussi à mener sur notre football de demain, puisque les jeunes à partir de 15 ans se démobilisent rapidement. Le club de demain devra s'ouvrir aux nouvelles pratiques, beaucoup de jeunes ne se retrouvent pas dans des organisations et contraintes liées à la compétition, proposons leurs d'autres pratiques moins contraignantes.

Le Président pour clôturer cette introduction rappelle également que l'objectif n'est pas de jouer au plus haut niveau mais de prendre du plaisir, de se retrouver et d'accueillir tout le monde.

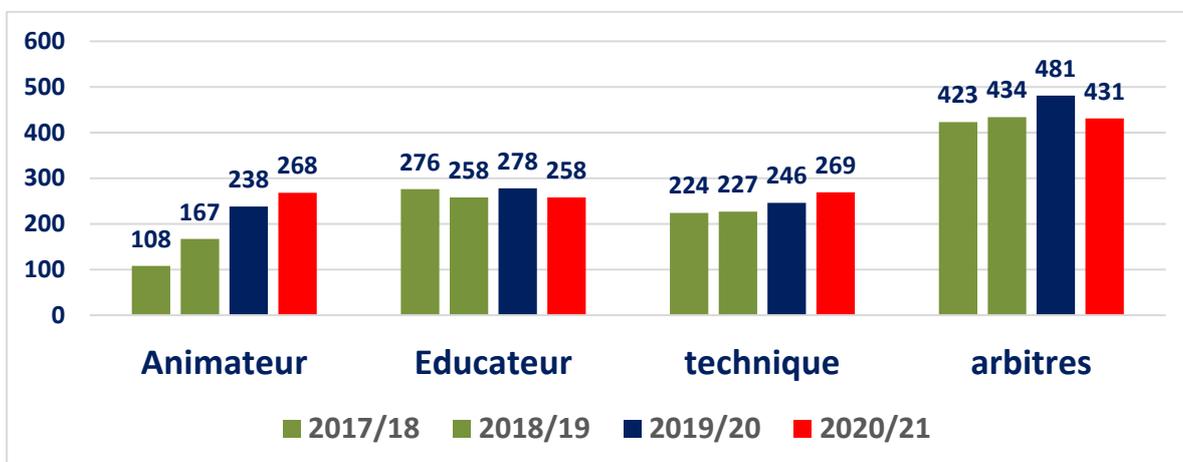
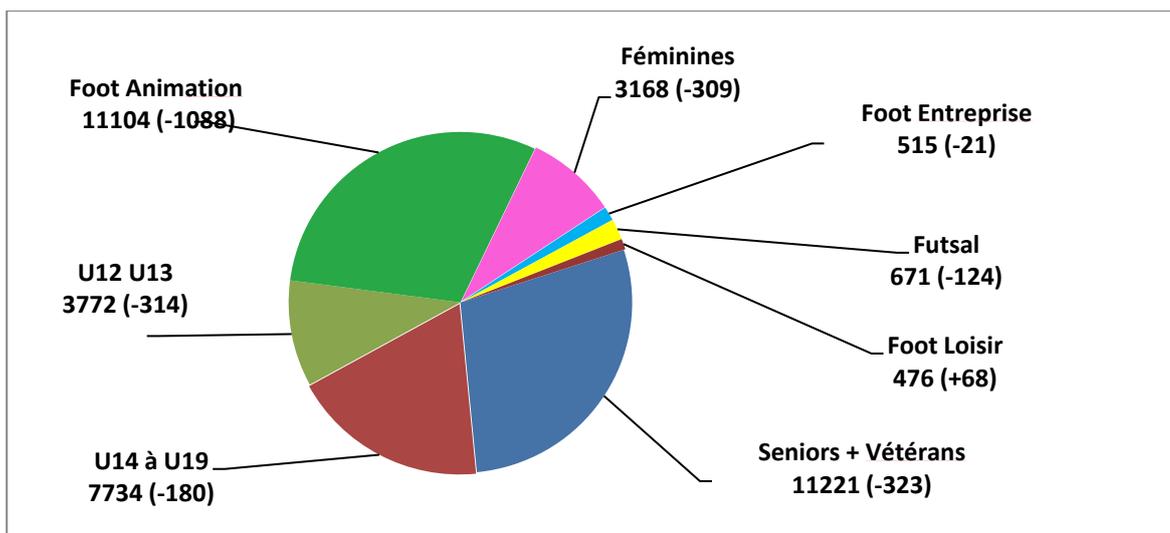
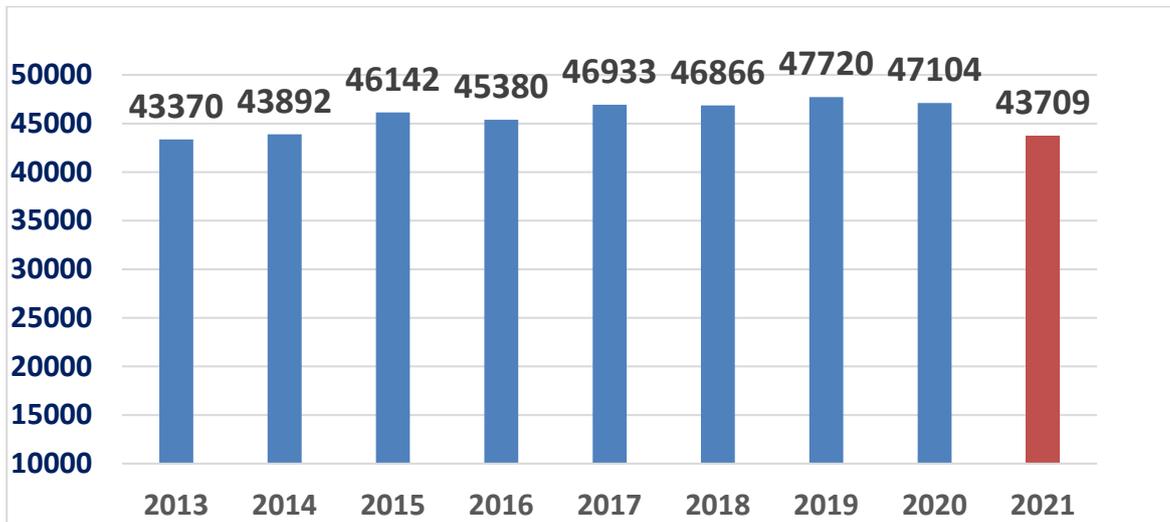
Rapport activité Saison 2020/2021 – Mr Laurent BENOIT (Secrétaire Général)

Ce bilan est fortement impacté par la saison blanche.

Baisse sensible des licenciés, (**moins 3395 licenciés**) pour un total de licenciés en 20/21 de **43709** nous revenons au niveau de 2014 après un pic en 2018 et 2019.

Le nombre de clubs en activité reste stable (240 clubs en activité)

Les baisses en licenciés sont assez variables selon les catégories et notamment chez les jeunes
 Pour le foot féminin pour certaines catégories nous remarquons une augmentation et pour d'autres une baisse significative.
 Pour le foot diversifié, le foot loisir ne cesse de progresser tandis que le futsal a vu sa progression stopper.
 Enfin, en ce qui concerne les vétérans, la création du Championnat à 7 a permis de maintenir le nombre d'équipes.
 Des créations et des fusions au niveau des clubs également cette saison.



Formations : En ce qui concerne l'encadrement, le maintien des formations en distanciel très souvent du fait du contexte sanitaire a permis de limiter la baisse. En effet, 37 stages ont été proposés dans le cadre des formations d'éducateurs.

Auxquels vient s'ajouter six modules du PFFD qui ont eu lieu dans le cadre des formations des dirigeants.

Arbitrage : 45 personnes ont pu être formées soit 74 de moins par rapport à l'année précédente. Sur les 45 admis aux différentes formations qui se sont déroulées au District ou à Ploufragan :

5 féminines, 10 jeunes de moins de 18 ans et 4 de moins de 15 ans et 26 seniors.

En bilan général : 431 arbitres cette saison, ce qui représente 50 de moins par rapport à l'année précédente.

Le District tient également à féliciter l'arbitre du club de l'US BEDEE PLEUMELEUC, Monsieur LETEXIER François qui a officié lors de la finale de la Coupe de France entre le PSG et MONACO. C'est une première pour le District 35. A noter également que celui-ci a été sélectionné pour le Championnat d'Europe des Nations en tant qu'arbitre VAR et en tant qu'arbitre central pour le quart de finale Euro Espoirs 2021 entre l'Italie et le Portugal.

Fonds de solidarité District – Bilan des aides vers les clubs (Mr LE YONDRE – Président)

Il a été décidé lors du Comité Directeur du 23 août de mettre en place un fond de solidarité vers les clubs.

111 550 euros vont ainsi être distribués à l'ensemble des clubs et les aides seront progressives en fonction de la taille de la structure.

Dans la cadre du Fafa sur la saison 2020/2021 le total des aides accordées aux clubs du District 35 sont :

- Infrastructure : 214000€
- Emploi: 90000€ (Comprend les renouvellements des dossiers des années antérieures et les dossiers déposés en 2020/21)
- Formations : 10000€ (Bons formations et Bourse formation)

En récapitulatif depuis juillet 2020 jusque septembre 2021 les aides aux clubs résumées ci-dessous

OPERATION	Par	Montant
FOND SOLIDARITE FFF/ LIGUE 10€/lic - JUILLET 2020	FFF/LBF/D35	450000
DOTATION BALLONS AG SEPT 2020	District	40000
GRATUITE ENGAGEMENT saison 2020/21 DISTRICT	District	38115
GRATUITE FRAIS ADMINISTRATIF DISTRICT 20/21	District	14000
GOODIES Journées retour Foot club (Juin 21)	District	10000
FOND SOLIDARITE DISTRICT 35	District	111550
BONS ACHAT NIKE JUILLET 2021	FFF	232200
TOTAL AIDE SUITE CRISE SANITAIRE		895865
PLUS LES AIDES HABITUELLES FFF		
FAFA INFRASTRUCTURE SAISON 20/21	FFF	214200
FAFA EMPLOI SAISON 20/21	FFF	90000
FAFA FORMATION SAISON 20/21	FFF	10000
		314200
Total aides versées Vers Clubs et Collectivités depuis JUILLET 2020		1210065

Pour ce qui le concerne le Fafa Monsieur LE YONDRE rappelle aux clubs que s'ils ont des projets ils doivent en faire part rapidement car l'enveloppe est consommée rapidement. Nous avons beaucoup de projets de création de terrains synthétiques sur le département.

En ce qui concerne le Fafa emploi, 13 dossiers déposés pour la saison 21/22, ce qui représente autant en une saison que les quatre saisons précédentes. Là aussi je vous demande d'anticiper dès le mois d'avril pour l'embauche saison suivante.

Comme vous le voyez depuis le début de la crise sanitaire ce sont 1 210 000 € qui ont été distribués par les instances du football aux 240 clubs du département.

Pass Sport

C'est un dispositif de l'Etat pour aider les personnes à reprendre une activité sportive. Cette aide est directement versée aux clubs en contrepartie d'une réduction du coût de l'adhésion au club.

Permet à des familles économiquement fragiles d'inscrire leurs enfants dans une association sportive.

C'est une allocation de rentrée sportive d'un montant de 50€ et destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires :

- Allocation de rentrée scolaire 2021, Allocation éducation enfant handicapé, Jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de AAH. Afin de bénéficier de cette aide, les clubs doivent créer le compte asso et pour cela il faut le bilan financier de la saison passée et le numéro RNA. Le président indique qu'une cellule d'aide sera proposée au District afin de créer ce compte et une réunion d'information sera programmée la première semaine de septembre.

Une fois le compte asso créé, le club doit indiquer qu'il est volontaire dans le dispositif pass sport et déclarer les jeunes qui en ont bénéficié. Le versement sera réalisé en Octobre/Novembre.

Bilan Financier Saison 2020/2021 et Budget Prévisionnel Saison 2021/2022

Ce bilan est présenté par **Monsieur DELAHAYE, Trésorier du District.**

A) Compte de résultat

Pour rappel, la situation sanitaire a fortement impacté l'exercice 2020/2021. En septembre 2020, lors de l'Assemblée Générale il a été décidé que les droits d'engagements et les frais administratifs seraient gratuits.

L'arrêt prématuré de la saison en octobre 2020 a eu pour conséquence une baisse des produits d'exploitation.

- **Produits d'exploitation** : Les produits d'exploitation ont légèrement diminué par rapport à la saison précédente suite à la gratuité des droits engagements et des frais administratifs et au non-paiement d'amende pour infraction au statut de l'arbitrage. Les ressources d'exploitation se sont quant à elles limitées cette saison aux formations, amendes sur les deux mois de compétitions et les partenariats. Une subvention a été accordée par l'Etat cette saison de 60 000 euros. (Perte Chiffre d'affaire)
- **Charges d'exploitation** : Les charges d'exploitation ont largement diminué du fait de l'arrêt des compétitions et de la fermeture du District.

	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020	Variation
RESSOURCES D'EXPLOITATION	120 297	242 268	-121 971
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	342 560	322 795	19 765
REPRISES S/PROVISIONS & TRANS. DE CHARGES	102 518	7 894	94 624
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-234	2 044	-2 278
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	565 141	575 001	-9 860
ACHATS pour REVENTES	1 798	1 668	130
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPRO.	17 423	38 968	-21 545
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	134 577	132 663	1 914
IMPOTS ET TAXES	12 073	10 425	1 648
CHARGES DE PERSONNEL	205 103	204 176	927
DOTATIONS AMORTISSEMENT et PROVISIONS	63 935	120 368	-56 433
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 096	207	891
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	436 006	508 475	-72 469
RESULTAT D'EXPLOITATION	129 135	66 526	62 609
PRODUITS FINANCIERS	4	535	-531
CHARGES FINANCIERES	2 909	3 226	-317
RESULTAT FINANCIER	-2 905	-2 691	-214
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	126 230	63 835	62 395
PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 976	17 836	-3 860
CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 550	0	111 550
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-97 574	17 836	115 410
TOTAL DES PRODUITS	579 121	593 372	-14 251
TOTAL DES CHARGES	550 465	511 701	38 764
RESULTAT COMPTABLE	28 656	81 671	-53 015

- Après l'intégration des produits et charges exceptionnels le résultat comptable est de : **+28656€.**

B) Bilan

a. Bilan actif

	BRUT AU 30/06/2021	AMORTIS. ET PROVISIONS	NET AU 30/06/2021	NET AU 30/06/2020	Variation
IMMOBILIS. INCORPORELLES	0	0	0	0	0
IMMOBILIS. CORPORELLES					
Autres immobilisations corporelles	1 371 115	280 173	1 090 942	1 154 877	-63 935
IMMOBILISAT. FINANCIERES					
Autres titres immobilisés	540		540	540	0
ACTIF IMMOBILISE	1 371 655	280 173	1 091 482	1 155 417	-63 935
CREANCES					
Créances clubs	7 307		7 307	30 896	-23 589
Autres créances	52 774		52 774	38 526	14 248
DISPONIBILITES ET DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	1 961		1 961	1 961	0
Disponibilités	537 966		537 966	456 959	81 007
Charges constatées d'avance	0		0	0	0
ACTIF CIRCULANT	600 008	0	600 008	528 342	71 666
TOTAL ACTIF	1 971 664	280 173	1 691 491	1 683 759	7 732

b) Bilan passif

	30/06/2021	30/06/2020	Variation
SITUATION NETTE			
Fonds associatifs	15 245	15 245	0
Autres réserves	22 834	22 834	0
Report à nouveau	948 594	866 923	81 671
Résultat de l'exercice	28 656	81 671	-53 015
Subvention d'Investissement (montant net)	298 737	312 713	-13 976
FONDS ASSOCIATIFS	1 314 066	1 299 386	14 680
Provisions pour charges	0	52 115	-52 115
Fonds dédiés	0	0	0
PROVISIONS	0	52 115	-52 115
Emprunts	215 435	247 391	-31 957
Découvert Bancaire	0	11 620	-11 620
DETTES DIVERSES	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 748	21 909	-15 161
Dettes fiscales et sociales	15 694	22 552	-6 858
Autres Dettes	119 049	8 286	110 763
Produits constatés avance	20 500	20 500	0
DETTES	377 426	332 258	45 168
TOTAL PASSIF	1 691 491	1 683 759	7 732

Monsieur PARE – Commissaire aux Comptes intervient :

En ma qualité de Commissaire aux Comptes, j'ai procédé au contrôle des comptes du District Ille et Vilaine qui sont constitués par le bilan et les comptes de résultat.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des Finances de votre District.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du District de football d'Ille et Vilaine à la fin de cet exercice.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier.

Le bilan comptable 2020/2021 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Avant de présenter le budget prévisionnel, le Président propose pour validation un sujet que les clubs ont souvent exprimés soit au cours des AG ou encore lors des différentes rencontres : le règlement des arbitres lors des rencontres de championnat.

Ceci est un problème logistique pour les clubs car le dirigeant de chaque équipe doit avoir un chèque du club. Il est donc proposé d'appliquer le même principe qu'en championnat séniors Ligue.

Le District règlera les arbitres et les clubs seront prélevés trois fois dans la saison des frais d'arbitrage.

Cela bien sûr est une charge de travail pour le District et aura un impact sur le budget prévisionnel (En Charges comme en produits) mais cela simplifiera la vie des clubs.

Pour le moment, cela se mettra en place seulement pour les arbitres seniors, pour les jeunes nous verrons dans le temps ce qu'il sera possible de faire car ce n'est pas aussi simple Il n'y a pas toujours d'arbitres désignés sur toute les rencontres en jeunes. Bien entendu, si l'arbitre ne se déplace pas il faudra le signaler sur la FMI.

Pour les Coupes, ce sera toujours le club recevant qui règlera l'arbitre.

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à la majorité.

Le budget prévisionnel présenté se base sur une saison normale et avec prise en compte du règlement des arbitres comme vous venez de l'adopter et aussi une nouvelle règle sur le fonctionnement et défraiement des éducateurs des sections sportives.

Monsieur PARE a examiné les comptes prévisionnels établis sous la responsabilité du Comité Directeur et n'a pas relevé d'élément de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour établir ces comptes prévisionnels. Il n'a également pas d'observation à formuler.

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation	374 600	Ressources d'Exploitation	392 600
Frais de commissions	70 000	Droits engagements clubs	40 000
fonctionnement SSL	24 000	Amendes discipline	80 000
Stages-Formations	30 000	Statut arbitrage	5 000
Frais généraux	70 000	Stages - Formations	70 000
Dotations clubs + Equipements	32 000	Frais de gestion	14 000
Valorisation benevolat	10 000	Recettes diverses	10 000
Frais arbitrages D1 D2 D3 SENIORS	138 600	Frais arbitrage PART CLUBS	138 600
		Prestations services (Partenariat)	35 000
Impôts et taxes	11 000	Subventions	292 000
		Conseil Départemental	25 000
Salaires + Charges	254 000	ANS Territoriale	19 000
Salaires Brut Personnel	188 000	ANS Emploi	12 000
Salaires éducateurs SSD	5 500	FFF Emploi Plus Prefo	48 000
Charges sur salaires	60 500	LFA Contrat Objectif	96 000
		LBF fonctionnement + FMS	92 000
Divers	63 000	Divers	18 000
Dotations Amortissements	60 000	Transfert de charges	2 000
Interets emprunts	3 000	Produits financiers	2000
		Quote part subv Investissement	14000
Total Charges	702 600	Total Produits	702 600

Le budget prévisionnel 2021/2022 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Protocole Reprise Activité – PASS SANITAIRE

Le Président, Monsieur LE YONDRE rappelle ce qu'est le pass sanitaire et également que le District et la FFF ne font que suivre des directives gouvernementales et appliquer des décrets et lois.

Il indique également que l'autotest pour être valable doit être validé par un professionnel de santé. Seul un autotest négatif ne peut être utilisé dans le cadre du pass sanitaire.

Le contrôle de ce pass est a réalisé par les clubs. Ils doivent désigner un Référent Covid chargé de coordonner le dispositif et également tenir un registre des personnes habilitées à réaliser les contrôles et l'afficher à proximité des lieux de contrôle.

Enfin, les contrôles (date, heure, contrôleur, nombre de personnes) doivent faire l'objet d'un recensement.

Lors d'une rencontre, c'est le club recevant qui doit réaliser ce contrôle.

Lors du remplissage FMI si le club adverse souhaite vérifier les pass sanitaires du club recevant il en fait la demande. Ce contrôle est alors réalisé en présence des deux clubs et de l'arbitre.

Le pass sanitaire est dès à présent imposé aux personnes majeures et le sera à compter du 1^{er} octobre aux personnes âgées de 12 ans révolus.

Il est obligatoire pour :

- Tous les pratiquants et encadrants (éducateurs, dirigeants, salariés) dès l'entrée dans un stade ou un gymnase. (« Pas de pass = Pas de jeu »).
- Le public (spectateurs, parents) dans des enceintes sportives disposant d'un AOP (arrêté d'ouverture au public) à la condition que le stade soit clôturé comprenant un ou plusieurs accès réservés(s) à l'accès des spectateurs.
- L'accès aux buvettes dans toutes les enceintes sportives et au foyer.

Par ailleurs, le port du masque est non obligatoire pour les personnes ayant présenté un pass sanitaire valide (sauf décision des autorités locales). Monsieur LE YONDRE rappelle aux clubs de limiter l'accès aux vestiaires aux seules personnes indispensables au déroulement de la rencontre (Joueurs, dirigeants de l'équipe inscrits sur le FMI, délégués, arbitres.)

Dans le cadre des rencontres officielles les règles sont définies comme telles.

Lors d'une rencontre officielle plusieurs cas de figures sur place sont possibles :

1) Un joueur ne présente pas un pass sanitaire valide lors de la vérification, il n'a pas le droit de participer.

La rencontre peut se tenir si les équipes disposent d'un nombre de joueurs suffisants.

2) Insuffisance du nombre de joueurs présentant un pass sanitaire valide

La rencontre ne peut pas se tenir – perte du match par forfait pour le club mis en cause (voire les 2 clubs)

3) Refus de jouer contre une équipe avec au moins un joueur sans pass sanitaire valide

Dans le cas où un club maintient sur la feuille de match un ou plusieurs joueur(s) sans pass valide, le club adverse peut refuser de jouer la rencontre – match non joué et perte du match par pénalité pour le club mis en cause

4) Non présentation d'un pass sanitaire valide mais la rencontre se déroule

Si la rencontre se déroule quand même avec l'accord de l'arbitre et de l'équipe adverse, son résultat ne peut plus être remis en cause

Aucune procédure de réserve, de réclamation ou d'évocation ne sera alors admise.

Lorsque la rencontre a lieu sans contrôle, il peut y avoir des sanctions disciplinaires à l'encontre des clubs et/ ou de l'arbitre.

Également, une évocation est possible dans le cas particulier où au moins un joueur aurait participé à une rencontre en présentant un pass sanitaire frauduleux - sanction pour le club mis en cause pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition, sans préjudice des sanctions individuelles à infliger au(x) licencié(s) en cause

Possibilité d'une procédure disciplinaire à l'encontre des clubs et/ou des licenciés en cause, ainsi que de l'arbitre (officiel ou bénévole) n'ayant pas interdit le déroulement de la rencontre

Monsieur LE YONDRE, rappelle que les pass sanitaires individuels ne peuvent être détenus par les clubs, cela est interdit. Une discussion est en cours concernant une possible tolérance pour les jeunes et notamment ceux qui ont 12 ans révolus. Il rappelle également que si nous voulons que le football reprenne normalement il faut que les règles soient respectées.

 **Intervention Equipe Technique (Formations et Projets)**

Toute l'équipe technique souhaite la bienvenue à Marie HERY qui remplace Théo RIVRIN partie à l'Olympique Lyonnais.

Le District a ouvert 4 missions de services civiques cette saison pour une durée de 8 mois avec un contrat de 24h hebdomadaire.

4 missions seront proposées : foot à l'école, foot loisir, programme éducatif fédéral et féminines. Le démarrage sera échelonné à compter du 1^{er} octobre.

En ce début de saison, plusieurs réunions d'informations sont proposées à destination des clubs et majoritairement en visio conférence. Les inscriptions sont possibles jusqu'à J-1 et le lien de connexion est envoyé le jour de la réunion.

- Développement et animation des pratiques.

Présentation du Guide des parents



- Pour le FAER U7-U9, mise en place de la maison d'accueil et « parents-ballons ».
- Pour le FAER U11-U13, début des brassages le 25 septembre, début du championnat le 11 décembre (2*5 journées) et début des tours de coupe le 16 octobre. Pour les U11, match sec et défis de fin de rencontre.
- Foot à 11 Jeunes : 320 équipes, début des brassages le 25 septembre avec tout d'abord groupe de 4 puis groupes de 6. Critères de départage des équipes pour niveau N1, N2 et N3.
- Foot à l'école : Pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 dans les écoles privées ou publiques avec cycle balle au pied et production culturelle.

- **Pratique Féminine et Foot Loisir** : Pour les féminines catégorie U8 à Seniors. Critérium Foot 5.
- **Projet Performance Fédéral** : Rassemblements ponctuels vers les sélections régionales, centres de perfectionnement réguliers et un suivi particulier pour les GDB. Concours d'entrée vers les structures d'accès au haut niveau.
- **Formation des éducateurs** : 458 personnes formées sur la saison, légère baisse par rapport à la saison précédente. 16 stages proposés à distance. 33 stages décentralisés pour la saison 2021/2022.
- **Formation des dirigeants** : 5 thématiques, module de 4h et début en octobre.
- **Label Jeunes et Féminins FFF** : 21 clubs labélisés en jeunes et 15 en féminines.

🚩 Rappel Règlements – Vœux et propositions (ME Marcel DELEON)

Monsieur DELEON rappelle plusieurs points réglementaires :

- 1) - FMI ; Certificat médical ; Règles de participation ; Discipline ; Groupements
- 2) Création de la licence volontaire pour cette saison. Elle est réservée à toute personne ne souhaitant ni pratiquer le football, ni exercer de fonctions officielles au sein d'un club (parent accompagnateur, intendance, événementiel, buvette...etc.).
- 3) Les impacts de la modification pyramide seniors ligues seront appliquées dès la fin de la saison 21/22 – Passage de 14 groupes de R3 à 12 groupes de R3 à terme. (3 descentes par groupe de R3 – Nous pourrions donc avoir à l'extrême jusque 12 descentes en District étant placés sur 4 Groupes et uniquement 7 montées en R3
- 4) **Modification règlement championnat vétérans** : championnat devient challenge vétérans-loisirs.

Le Challenge VETERANS Loisirs serait Ouvert aux licenciés Libres de Plus de 35 ans (Licences vétérans et Licenciés loisirs de Plus de 30 ans) : **Proposition adoptée à la majorité avec 6 abstentions.**

🚩 **Elections des représentants Clubs de District aux AG de Ligue : Liste Adoptée à l'unanimité.**

🚩 Intervention de Monsieur CHENUT – Président du Conseil Départemental d’Ille et Vilaine

Je souhaite remercier les clubs pour l’implication qu’ils ont malgré la crise sanitaire.

Je salue l’engagement du mouvement sportif. 300 associations ont pu bénéficier d’aides financières de la part du département. Le but de cette aide financière est d’éviter la disparition du club, il faut vraiment que celui-ci soit dans une situation délicate pour l’obtenir puisque ce n’est pas une subvention de confort.

Le dispositif est actuellement toujours en place.

La situation sanitaire est également un enjeu au niveau du département avec la rentrée des collèves par exemple. 6000 millions de masques ont été distribués et nous devons accélérer l’accompagnement de la vaccination.

Je vous remercie encore une fois, vous les clubs, pour votre engagement et je rappelle que le sport a une forte mission éducative et citoyenne. Je vous souhaite à toutes et tous une belle saison sportive.

🚩 Intervention Monsieur HILLION – Président LBF

Je suis heureux de vous voir et surtout en présentiel. Je suis particulièrement content d’être ici aujourd’hui. La Ligue fait aussi des aides auprès des clubs surtout après deux années difficiles.

10 euros par licences dont 7 euros de la FFF et 3 euros de la LBF. Également, 450 000€ arriveront courant fin septembre de la LBF.

Certes, la saison a été perturbante mais je dois vous rappeler que les licences en Bretagne sont les moins chères et que le pass sanitaire doit être respecté.

Il faudra que vous, les clubs, vous soyez vigilants quant au bon respect de ces règles car il faut que le football reprenne.

Nous nous devons de retrouver nos licenciés et surtout nos jeunes. Pour rappel, l’Assemblée Générale de la Ligue se déroulera le 6 novembre et sûrement au ROAZHON PARK.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle et bonne saison, qu’elle soit complète et que vous retrouviez du plaisir.

Merci à vous, de votre engagement et je souhaite ne plus voir de masques bientôt et revoir des sourires.

Monsieur BERTRU, Président du club de JANZE remercie le District d’avoir accepté l’organisation de cette AG et remercie son équipe dirigeante pour le déroulement de cette matinée.

Monsieur LE YONDRE Remercie le club US JANZE et ses bénévoles pour leur engagement ce matin dans l’organisation de cette assemblée et remet une dotation au club de l’US JANZE.

Monsieur LE YONDRE remercie l’ensemble des clubs pour la bonne tenue de cette assemblée empreinte de respect lors des différents échanges et clôt cette assemblée générale en souhaitant une très bonne saison à toutes et tous.

Assemblée clôturée à 12h 15

Le Président Du District
Philippe LE YONDRE

Le Vice-Président
Marcel DELEON

Le Secrétaire Général
Laurent Benoit